



CA Loire Forez (Siren : 244200796)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montbrison
Arrondissement	Montbrison
Département	Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/11/2003
Date d'effet	31/12/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain BERTHEAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE BP 30211
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	42605 MONTBRISON
Téléphone	04 26 54 70 00
Fax	04 26 54 70 01
Courriel	agglomeration@loireforez.fr + agnespitaval@loireforez.fr (directrice)
Site internet	www.loireforez.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	82 260
Densité moyenne	109,72

Périmètre

Nombre total de communes membres : 45

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Bard (214200123)	663
42	Boisset-lès-Montrond (214200206)	1 144
42	Boisset-Saint-Priest (214200214)	1 209
42	Bonson (214200222)	3 765
42	Chalain-d'Uzore (214200370)	563
42	Chalain-le-Comtal (214200388)	728
42	Chalmazel-Jeansagnière (200055085)	472
42	Chambles (214200420)	1 003
42	Champdieu (214200461)	1 874
42	Châtelneuf (214200545)	327
42	Chazelles-sur-Lavieu (214200586)	279
42	Craintilleux (214200750)	1 240
42	Ecotay-l'Olme (214200875)	1 273
42	Essertines-en-Châtelneuf (214200891)	696
42	Grézieux-le-Fromental (214201055)	169
42	Gumières (214201071)	326
42	Lavieu (214201170)	107
42	Lérigneux (214201212)	154
42	Lézigneux (214201220)	1 743
42	L'Hôpital-le-Grand (214201089)	1 014
42	Magneux-Haute-Rive (214201303)	531
42	Margerie-Chantagret (214201378)	765
42	Montbrison (214201477)	16 339
42	Mornand-en-Forez (214201519)	473
42	Palogneux (214201642)	80
42	Périgneux (214201691)	1 463
42	Pralong (214201790)	899
42	Précieux (214201808)	1 157
42	Roche (214201881)	275
42	Saint-Bonnet-le-Courreau (214202053)	740
42	Saint-Cyprien (214202111)	2 399
42	Saint-Georges-en-Couzan (214202277)	429
42	Saint-Georges-Haute-Ville (214202285)	1 381
42	Saint-Just-en-Bas (214202475)	310
42	Saint-Just-Saint-Rambert (214202798)	14 594
42	Saint-Marcellin-en-Forez (214202566)	4 534
42	Saint-Paul-d'Uzore (214202699)	159

42	Saint-Romain-le-Puy (214202855)	3 863
42	Saint-Thomas-la-Garde (214202905)	600
42	Sauvain (214202988)	394
42	Savigneux (214202996)	3 475
42	Sury-le-Comtal (214203044)	6 321
42	Unias (214203150)	417
42	Veauchette (214203242)	1 152
42	Verrières-en-Forez (214203283)	761

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
Arrêté SPM n° 2010-145 du 4 novembre 2010 a) Assainissement * L'assainissement collectif. Compte tenu de la présence de réseaux unitaires d'assainissement sur le territoire, le transfert de la gestion des réseaux unitaires de collecte des eaux implique la gestion globale des réseaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales par la Communauté d'agglomération. L'assainissement collectif est donc défini comme suit : le branchement (boîte de raccordement en limite du domaine privé et canalisation de branchement sur la canalisation principale (eaux usées et eaux pluviales); la collecte (réseaux de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires permettant le raccordement des branchements), le relevage et le transfert (canalisations ne comportant pas de branchements et permettant l'acheminement des eaux vers le site de traitement ou de stockage avant rejet dans le milieu naturel); le stockage (bassins et ouvrages de rétention des eaux usées et des eaux pluviales nécessités par l'exercice de la compétence); le traitement des effluents (unités et ouvrages de traitement collectif), et le rejet (canalisations de rejet dans le milieu naturel). Les ouvrages de collecte et de rétention spécifiques aux infrastructures viaires restent à la charge de leurs propriétaires (État, département, communes, SNCF, ASF et autres maîtres d'ouvrages publics ou privé). Il en est de même des ouvrages nécessaires aux opérations d'aménagement (ZAC, PAE, lotissements et permis groupés) réalisées par d'autres aménageurs que la Communauté d'agglomération. Pour cela, la Communauté d'agglomération assurera les missions suivantes : l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des unités de traitement des effluents et de valorisation des boues d'épuration, et tous équipements nécessaires au bon fonctionnement du service; l'instruction et la délivrance des autorisations de rejets des effluents ; les études (schémas directeurs, diagnostics, zonages, etc...); la programmation et la réalisation des travaux neufs de réseaux, de construction et de réhabilitation d'unités de traitement ; l'établissement d'un règlement de service ; la fixation des redevances, participations et/ou tarifs d'assainissement ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement et d'urbanisation nécessitant une extension ou un renforcement de réseaux, d'unités de relevage ou de traitement des effluents à savoir : a) études et définition des prescriptions techniques et administratives; b) le contrôle de la bonne exécution des travaux en cours de chantier et en phase de réception; c) la validation des essais d) l'obtention et la validation des plans de récolement des travaux aux formats prescrits; e) le conseil dans la mise en œuvre des garanties; * assainissement non collectif : mise en place et gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales

Services funéraires
- Crématorium
<i>Arrêté SPM n° 2016-005 du 12 janvier 2016 L'article 14 des statuts de la communauté d'agglomération de LOIRE-FOREZ est ainsi complété : f) création et gestion de crématorium</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Rénovation urbaine (ANRU)
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
- Transport scolaire
<i>Compétence incluse dans la compétence "transport urbain"</i>
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres

- NTIC (Internet, câble...)
- Autres
<i>Espace : Pays du Forez Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Opérations coordonnées contrat de rivières Eclairage public et maintenance du réseau Fourrière animale</i>
Politique de la ville
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
42	SYNDICAT MIXTE DES TROIS PONTS (244200010)	SM fermé	479 644
63	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois Forez (256301243)	SM ouvert	256 410
42	SYNDICAT MIXTE A VOCATION ZAIN LOIRE SUD EN RHONE ALPES (254202161)	SM ouvert	510 102
42	SYDEMER (200017424)	SM fermé	619 817
42	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON ,DE L'ANZON ET DU VIZEZY (254202054)	SM fermé	123 143
42	SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE SAINT ÉTIENNE LOIRE (200030872)	SM ouvert	510 102
42	SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU FOREZ (254202237)	SM fermé	171 177
42	SIEL - SI D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (254200546)	SM ouvert	826 454
42	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU SUD LOIRE (254202195)	SM fermé	525 863

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)